

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 22/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC ; M. URIEN Jean-Pierre ; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Mme HUBERT, adjointe en charge du budget, présente le projet de budget pour 2023, selon la nouvelle nomenclature M57. L'équilibre par section s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 204 378,33 €
- Recettes : 2 204 378,33 €

Investissement :

- Dépenses : 1 344 628,83 €
- Recettes : 1 344 628,83 €

Après avoir entendu le détail des propositions, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2023, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 03/04/2023